



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020 à 19h15

19h15-20h00 : Huis-clos

20h00-23h59 : Séance publique

Ordre du jour :

Huis-clos : Naturalisations (*10 dossiers*)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport de la commission Equipements publics sur l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier, sis au 11 chemin du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex
 - 4.2 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité sur la délibération relative à l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier n° 29'145-534 « Grand-Saconnex / Route des Morillons »
 - 4.3 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité sur la délibération relative aux divisions – cessions – réunions et constitution de servitude entre Interswiss Immobilien AG, l'Etat de Genève et la commune du Grand-Saconnex
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 50'000.- pour l'acquisition et la maintenance de matériel et licences informatiques 2017-2020
 - 5.2 Ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier, sis au 11 chemin du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex
 - 5.3 Délibération relative à l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier n° 29'145-534 « Grand-Saconnex / Route des Morillons »
 - 5.4 Délibération relative aux divisions – cessions – réunions et constitution de servitude entre Interswiss Immobilien AG, l'Etat de Genève et la commune du Grand-Saconnex
 - 5.5 Délibération relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 351'096.- (TTC) en faveur du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du lac (GICORD) destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité du site
 - 5.6 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 250'000.- destiné au changement des têtes des écopoints communaux
6. Propositions du Conseil administratif

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolutions : néant
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Approbation du calendrier des séances du 2^e semestre 2020
 - 11.2 Autres propositions
12. Pétitions
 - 12.1 Pétition de l'Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC) « Demande de limitation de vitesse à 40km/h sur le chemin des Corbillettes ».
13. Communications et divers
 - 13.1 Agenda
 - 13.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHARB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Pierre GARDET (GAG) – Peta GIROD, Secrétaire (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER, Président (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

Mme Carla RUTA (SOC)
M. Eric PORTIER (GAG)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

Le Président met au vote la suppression du point 5.6 de l'ordre du jour.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président met au vote l'ajout d'un huis-clos en fin de séance.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Huis-clos / Naturalisations

6 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents, soit 24 voix.

1 dossier n'est pas accepté par 2 voix pour, 0 voix contre, 21 voix pour revoir le candidat dans le futur, 0 abstentions.

2 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents, soit 25 voix.

1 dossier est refusé par 8 voix pour, 12 voix contre, 5 voix pour revoir le candidat, 0 abstentions.

Le Président donne la parole au public.

Il n'y a pas de prise de parole. Le Président ouvre alors la séance publique.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

M. EYA NCHAMA constate que ses propos par rapport aux événements du mois de juin n'ont pas été transcrits dans le Procès-verbal.

Le Président explique que la question a été discutée au sein du Bureau, et que l'article 14 du règlement stipule que le procès-verbal doit rendre compte des débats qui concernent le CM et la commune, non pas les affaires privées ou les dérives et digressions des conseillers municipaux. Sur la base de cet article, les propos de M. EYA NCHAMA ont été retirés du PV.

M. GARDET a une correction par rapport au point 11.2. Il voulait dire « notamment pour l'impression du GSI et pour tous les travaux à entreprendre sur la commune ».

M. EYA NCHAMA affirme que c'est la première fois qu'il entend de tels propos, et même si sa proposition n'a pas été retenue, il faudrait au moins la mentionner dans le procès-verbal. Il pourrait y voir une atteinte à la liberté d'expression. De plus, ses paroles expliquaient également la raison de son absence en commission, et il voudrait qu'elles soient mentionnées.

Le Président répond que les absences aux séances de commissions ne font pas partie des thèmes du Conseil municipal et qu'elles n'y ont jamais été traitées.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir si ses objections présentes vont, elles aussi, être ôtées du PV.

Le Président dit que non, puisqu'elles concernent le procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

Le Président met au vote le procès-verbal, avec les modifications de M. Gardet. Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2020 est accepté par 22 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

M. EYA NCHAMA aimerait expliquer son vote négatif, car on a le droit d'expliquer son vote en démocratie.

Le Président pense que tout le monde a compris les raisons de M. EYA NCHAMA et qu'en démocratie, on accepte la défaite.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Communications

Le Président explique que les porte-documents se trouvant devant chaque conseiller municipal sont un cadeau que la Raiffeisen fait à tous les élus à chaque nouvelle législature. Les conseillers sont libres de les accepter ou non.

Le Président rappelle par ailleurs l'art. 43 du règlement du Conseil municipal : « Dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, conjoints, frères, sœurs ou alliés au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion, ni voter.

Représentations

- Fête du 1^{er} août
- Séance d'information sur le projet des Maronniers le 5 septembre

Courriers

M. CUDRE remarque, par rapport à l'invitation de Genève-Aéroport, que le Conseil municipal se tiendra le même jour (5 octobre).

Le Président propose que Mme ANDRES prenne les inscriptions pour le Conseil municipal.

M. JIMAJA précise que le Conseil administratif gèrera la liste d'inscription puisque le courrier est adressé à eux.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

M. JIMAJA présente M. Anthony MASCALI, assis dans le public, qui est le nouveau chef du Service des finances depuis le 1^{er} juillet 2020.

Les Conseillers municipaux accueillent chaleureusement M. MASCALI.

M. JIMAJA dit que, au vu des nombreux travaux prévus sur la commune, le Conseil administratif s'attelle principalement à communiquer l'avancement des divers projets en cours le plus souvent possible afin que les Conseillers municipaux et les habitants ne soient pas surpris par l'avancement de ceux-là. Par rapport à la vie locale et associative, il indique

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

que nombre d'associations poursuivent leurs activités, malgré le COVID, particulièrement l'Association Mosaïque qui a organisé des rencontres littéraires, auxquelles il y a lui-même participé, et qui ont été honorées par la présence de M. Joseph Deiss. Il annonce que le 18 septembre, M. Jacky Cretton, ancien Maire et Président de la Mémoire du Grand-Saconnex, parlera de toutes les étapes jalonnant la conception d'un livre sur la Mémoire. Le 25 septembre, deux personnalités présenteront leurs œuvres : Jean-Jacques Pittard parlera de « Des truites dans le charbon » et Pierrette Frochaux présentera « La fille du cabinotier ».

M. JIMAJA ajoute que, vis-à-vis du thème du GICORD qui sera abordé lors des délibérations, il y a une proposition de visite le 30 septembre et le 14 octobre à 17h (selon les disponibilités). Il n'est pas sûr à qui elle est réservée exactement.

Mme MICHAUD ANSERMET pense que peut-être les membres de la commission Environnement, agriculture, énergie pourraient y aller.

M. JIMAJA affirme que des précisions seront communiquées lorsqu'elles seront sues. Il signale par ailleurs le fait que les Saconnésiens peuvent aller chercher gratuitement du compost dans ce lieu.

M. POMATTO indique que la distribution de l'aide alimentaire d'urgence et des colis du cœur à Palexpo est terminée, et que 8 distributions ont été effectuées pendant l'été, ce qui représentait près de 2300 colis, 390 bénéficiaires en moyenne, originaires des 7 communes Rive-Droite du lac. Les différents magistrats en charge de la cohésion sociale se sont vus afin de répartir la dépense occasionnée en fonction de la taille et de la population de chaque commune. Ce calcul prendra également en compte le matériel et le personnel engagés puisque les deux communes principales ayant ces moyens sont Versoix et le Grand-Saconnex. Cette opération commune s'est chiffrée à environ CHF 55'000-60'000.- en tout. Des réunions ont eu lieu et un groupe de pilotage s'est mis en place à la hauteur du canton pour trouver des solutions pour la phase 3, suite de cette aide alimentaire d'urgence, et les communes Rive-Droite planchent sur plan de solidarité dans ce sens-là.

Par rapport aux équipements publics, il explique qu'il y a eu un retard sur la pose des fenêtres au Blanché, mais que tous les autres travaux ont été effectués, et qu'ils seront finis à la fin du mois. Aujourd'hui le remplacement de la chaudière de l'école du village a été commencé, ce qui représentera 3 semaines de travaux pour permettre d'y avoir à nouveau le chauffage et l'eau chaude (car la chaudière est tombée en panne pendant l'été).

En ce qui concerne la culture, M. POMATTO annonce que les 6 représentations du spectacle de Nathanaël Rochat ont très bien fonctionné durant le mois d'août, malgré les mesures liées au COVID. La sortie en bateau avec les aînés a été annulée, et ils pouvaient chercher un billet de pièce de théâtre à la place et beaucoup d'entre eux l'ont fait. Au niveau de l'agenda culturel, le mercredi 2 septembre avaient lieu deux représentations du spectacle pour jeunes « Une fusée pour pépé », le spectacle « Flamenco Cinco » sera donné le 25 septembre, le 1^{er} octobre à la salle communale des Délices sera projeté le film documentaire « La face cachée du cacao » avec un débat après, puis du 18 au 20 septembre la compagnie Cardiaque donnera « Grand Ecart ». Il rappelle que tous les habitants du Grand-Saconnex ainsi que des communes voisines ont reçu l'agenda du Théâtre Le douze dix-huit.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

M. POMATTO ajoute que la loi adoptée par le Grand Conseil le 20 mai 2020 a confirmé la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois et le projet de création d'une piscine. Il dit que Russin et Chambésy s'étaient retirés du projet, cependant il semblerait que Chambésy revotera à ce sujet au mois d'octobre.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de juin 2020 sont annexées au procès-verbal (*annexe 1*) et à disposition sur CM Net. Elles sont également à disposition du public sous forme papier lors des séances du Conseil municipal.

4. Rapports des commissions et des délégués

4.1 Rapport de la commission Equipements publics sur l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier, sis au 11 chemin du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex

M. BISE donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. GARDET approuvera le rapport, cependant il se dit sidéré en le lisant de voir qu'il faille faire ces travaux alors que le bâtiment avait déjà passé l'inspection en 2013.

M. POMATTO explique qu'il y a plusieurs raisons à cela : d'une part les normes ont changé, et d'autre part il a pu remarquer que les informations à propos de celles-ci ne sont pas toujours précises et le résultat de l'inspection dépend beaucoup de la personne qui procède aux contrôles. Par exemple la pente des escaliers d'évacuation ne pouvant excéder 35° n'est pas une nouvelle norme. Lors de la construction de la salle, ceux-ci avaient déjà une pente de 37° ce qui n'a pas empêché d'obtenir le permis d'exploitation. Si la commune n'avait pas étudié la possibilité d'augmenter la capacité, cette salle serait probablement restée telle qu'elle était.

M. BAECHLER exprime sa surprise par rapport au fait que la salle ait pu être ouverte sans SPRINKLER car il lui semble que ceux-ci sont obligatoires dans bien des lieux publics depuis 2005.

Mme MICHAUD ANSERMET prend momentanément la présidence.

M. STEINER est également étonné et aimerait savoir ce qui a déclenché ce processus de mise aux normes. Normalement lorsqu'un bâtiment a reçu un permis d'occuper à une date X, celui-ci doit être aux normes de cette date-là et il n'est pas besoin de se mettre aux normes plus récentes tant qu'il n'y a pas de rénovation ou de travaux.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

M. POMATTO rappelle que vers 2017-2018, il a été demandé d'étudier la possibilité d'une augmentation de la capacité de la salle, et c'est là que les normes de sécurité ont été évaluées.

M. STEINER demande s'il est possible de ne pas faire de travaux puisque la commission a rejeté l'augmentation de la capacité de la salle.

M. BISE répond que puisque la police du feu s'est rendu compte que la salle n'était pas aux normes de 2015, il faut corriger cette erreur.

M. POMATTO ajoute qu'à partir du moment où l'on sait que l'équipement n'est pas aux normes, et sachant que cette salle est utilisée par énormément de gens, il faut faire ces travaux. Il donne un exemple où cela pose problème pour l'évacuation pendant les cours scolaires : il faudrait ajouter des portes aux parois qui séparent la salle en 3 afin de permettre une sortie d'évacuation directe.

M. STEINER reprend la présidence de la séance.

M. GARDET tient à remercier M. BISE pour son excellent rapport.

Mme MAMIN-TISSOT remercie M. BISE pour son rapport complet. Elle encourage le Conseil municipal pour voter pour la mise en conformité de la salle aux normes de sécurité, car cela fait un moment que cette question est en suspens et il serait fâcheux qu'il y ait des problèmes avant la mise en ordre. Elle voit que le rapport parle de nommer un chargé de sécurité du feu et demande s'il s'agirait de créer un nouveau poste ou si le commandant actuel s'en chargerait.

M. POMATTO répond qu'il y a aujourd'hui une obligation d'avoir une personne responsable de la sécurité du feu par bâtiment. Pour ce faire, la commune mandate une entreprise externe.

Mme PORTIER ajoute que cela est souvent sous-traité à une entreprise spécialisée car il faut des personnes possédant un brevet fédéral, qui puissent se remplacer en cas d'absence. Le brevet est une formation coûteuse et longue et il coûte plus cher de former plusieurs employés que de confier cette responsabilité à un mandataire externe (qui assumera également les conséquences pénales en cas d'erreur ou de faute).

M. BRADLEY encourage les conseillers municipaux à voter pour ce rapport, et il remercie la commission d'avoir opté pour la variante allégée. Au vu des chiffres de fréquentation, il lui semble que la capacité actuelle de la salle convient. En cette période de crise, il est sage de revoir les chiffres à la baisse, et il remercie donc le Conseil administratif et les commissaires pour leur travail.

M. POMATTO tient à souligner le fait que ce montant est destiné à un crédit d'étude en vue des travaux, et que la dépense finale sera bien plus considérable.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

M. EYA NCHAMA félicite M. BISE pour la façon de présenter son rapport. Il estime que son contenu reflète tout le débat de la commission. Son groupe est prêt à aller de l'avant pour en finir avec cette situation.

Le Président met le rapport au vote et celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

4.2 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité sur la délibération relative à l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier n° 29'145-534 « Grand-Saconnex / Route des Morillons »

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. GARDET comprend que cette parcelle était prévue pour agrandir la salle de sport et que le projet a été abandonné au profit d'une crèche.

M. JIMAJA le confirme.

Le Président met le rapport au vote et celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

4.3 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité sur la délibération relative aux divisions – cessions – réunions et constitution de servitude entre Interswiss Immobilien AG, l'Etat de Genève et la commune du Grand-Saconnex

M. VEIGA LÖFFEL lit son rapport.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques.

Le Président met le rapport au vote et celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

5. Délibérations

5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 50'000.- pour l'acquisition et la maintenance de matériel et licences informatiques 2017-2020

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Mme PORTIER indique qu'il a fallu demander ce crédit complémentaire car la pandémie et le confinement ont obligé la commune à s'équiper différemment avec des ordinateurs portables pour faire du télétravail et elle demande donc une rallonge aujourd'hui afin d'être en adéquation avec les besoins du renouvellement du parc informatique.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

Le Président ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT comprend qu'il y a eu des besoins supplémentaires liés au COVID-19, cependant elle est étonnée par le montant demandé car CHF100'000.- avaient été votés en 2017, et à ce moment-là on avait assuré le Conseil municipal que cela permettrait de bénéficier d'économies d'échelle et d'actions. Elle est surprise qu'il n'y ait pas eu plus de détails par rapport à comment ont été utilisés les CHF100'000.- et demande si ce crédit complémentaire est vraiment urgent.

M. JIMAJA répond qu'une bonne partie du crédit de 2017-2020 avait déjà été investi, mais qu'au début de la crise il a fallu prendre vite des décisions pour équiper le personnel administratif en PC portables afin de donner la possibilité aux employés de travailler à distance. Il rappelle qu'il n'y a pas que le hardware (matériel physique) qu'il a fallu changer, mais également les logiciels et licences. Il pense qu'il est nécessaire de voter ce crédit rapidement afin de pouvoir continuer à travailler.

M. EYA NCHAMA souligne le fait que l'on vit une année particulière et qu'il faut s'attendre à des situations exceptionnelles. Il recommande de voter pour la délibération.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD lit la délibération et le Président la met au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E

par 20 « oui », 0 non et 4 abstentions,

1. *d'ouvrir à cet effet un crédit complémentaire de CHF 50'000.- ;*
2. *de comptabiliser la dépense de CHF 50'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
3. *d'amortir la dépense totale de CHF 50'000.- au moyen de deux annuités, afin de suivre le plan d'amortissement 2018-2021 prévu lors du vote du crédit quadriennal, sous la rubrique 0220.330, de 2020 à 2021.*

5.2 Ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier, sis au 11 chemin du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

M. POMATTO n'a pas grand-chose à rajouter. Le Crédit d'étude complémentaire permettra de planifier et de déposer la demande de travaux et il présentera en commission le descriptif total et précis des travaux.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. *de procéder à la poursuite des études afin de pouvoir revenir devant la commission avec un devis général consolidé permettant de voter le crédit d'exécution relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la Salle du Pommier ;*
2. *d'ouvrir à cet effet un crédit complémentaire de CHF 90'000.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
4. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude complémentaire sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 90'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.*

5.3 Délibération relative à l'approbation du projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier n° 29'145-534 « Grand-Saconnex / Route des Morillons »

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

M. JIMAJA indique que cette délibération permettra d'abroger partiellement le PLQ en vigueur et de permettre à l'Ecole Internationale de faire face à de nouveaux besoins en renonçant à la partie sportive et créer un espace dédié à la petite enfance.

La parole n'étant pas demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. *de préavisier favorablement le projet d'abrogation partielle du plan localisé de quartier N°29'145-534 « Grand-Saconnex / Route des Morillons ».*

5.4 Délibération relative aux divisions – cessions – réunions et constitution de servitude entre Interswiss Immobilien AG, l'Etat de Genève et la commune du Grand-Saconnex

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

M. JIMAJA explique que lorsque la commune cède le moindre mètre carré de son territoire, elle doit passer par un vote au Conseil municipal. En l'occurrence, il s'agit de céder 2m² contre les 96m² que la commune obtiendra en retour.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. *d'autoriser, selon l'exposé des motifs ci-joint, les divisions – cessions – réunions des parcelles du domaine public communal n° 1422 et 1426 ;*
2. *d'accepter, selon l'exposé des motifs ci-joint, le transfert des sous-parcelles privées n° 1327C (58 m2) et 1328C (34 m2) au profit du domaine public communal ;*
3. *d'autoriser la désaffectation des sous-parcelles 1422B et 1426B afin de les céder au domaine privé, moyennant autorisation du Conseil d'Etat ;*
4. *d'accepter, selon l'exposé des motifs ci-joint, la cession des sous-parcelles 1422B (1 m2) et 1426B (1 m2) au profit de la future parcelle privée n° 2240 ;*

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

5. *d'autoriser la constitution d'une servitude de passage public à pied au profit de la Commune du Grand-Saconnex ;*
6. *de charger le Conseil administratif de requérir l'autorisation de désaffectation du Conseil d'Etat et d'instrumenter l'acte notarié relatif à la présente opération.*

5.5 Délibération relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 351'096.- (TTC) en faveur du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du lac (GICORD) destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité du site

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

M. JIMAJA rappelle que le GICORD est le Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du lac. Celui-ci regroupe les communes du Grand-Saconnex, Collex-Bossy, Genthod, Versoix, Pregny-Chambésy et Bellevue. Ce groupement se réunit depuis plusieurs années pour la mise en conformité de l'espace dédié à récupérer les déchets verts de ces communes. Dans ce groupement il y a des représentants du Conseil municipal du Grand-Saconnex. Selon la clé de répartition, le Grand-Saconnex devra payer CHF351'000.- sur un total de CHF1'267'632.-. Il précise que toutes les communes doivent voter une délibération dans ce but, et que le Grand-Saconnex et la deuxième commune la plus peuplée après Versoix, c'est pourquoi les autres paient moins.

Mme MAMIN-TISSOT a lu dans les documents fournis avant la séance (*annexes 2 à 4*) qu'une entreprise privée utilise également les lieux pour ses déchets verts. Elle aimerait savoir si celle-ci y a accès librement ou si elle participe financièrement. Par ailleurs, elle se réjouit que le GICORD soit bientôt présenté, elle reviendra peut-être là-dessus avec une proposition, également pour l'ESREC.

M. JIMAJA répond qu'il s'agit de l'entreprise qui gère l'espace de récupération. Celle-ci amène elle aussi des déchets et rétrocède un peu plus de CHF 50'000.- annuellement au GICORD. Pour présenter le GICORD, deux dates ont été suggérées lors de la dernière séance : le 30 septembre et le 14 octobre. Les conseillers municipaux peuvent choisir l'une de ces dates pour visiter les lieux. En ce qui concerne l'ESREC et l'installation des Chânets, il serait possible d'en demander une présentation, et si le Conseil municipal décide d'en faire la demande, il se dit prêt à l'organiser avec les autorités et les services concernés.

Mme MICHAUD ANSERMET n'est pas certaine que tout le Conseil municipal soit invité à la présentation.

M. JIMAJA dit que, dans ce cas, il s'engage à organiser avec le GICORD une visite pour les conseillers municipaux. Personnellement il ne connaissait pas vraiment cet espace, et il a découvert comment on peut obtenir du compost, comment on le traite, etc. Il pense qu'il serait bien pour le Conseil municipal de visiter cet endroit.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

La parole n'étant pas demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
décide*

par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres présents

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement de CHF 351'096.- au GICORD destinée à financer le réaménagement et la mise en conformité de son site correspondant au DDP 3690 sis sur la parcelle n° 357 au 1, chemin du Marais-du-Four à Bellevue.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 351'096.- destiné au versement de cette subvention d'investissement:
3. De subordonner le versement de cette subvention à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Pregny-Chambésy et Versoix selon la répartition suivante établie en dérogation de l'article 9 des Statuts du GICORD du 8 juillet 1999, soit :

• Commune de Bellevue	CHF	89'551.00
• Commune de Collex-Bossy	CHF	124'263.00
• Commune de Genthod	CHF	83'131.00
• Commune du Grand-Saconnex	CHF	351'096.00
• Commune de Pregny-Chambésy	CHF	218'829.00
• Commune de Versoix	CHF	400'762.00
• <i>Total</i>	<i>CHF</i>	<i>1'267'632.00</i>
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune du Grand-Saconnex, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de CHF 11'703.20 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, sous rubrique 7302.36602.

M. CHABRY demande comment a été calculée la clé de répartition.

M. JIMAJA répond qu'elle est proportionnelle à la population.

~~**5.6 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 250'000. destiné au changement des têtes des écopoints communaux**~~

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA annonce qu'il y aura une séance Toutes commissions réunies le 29 septembre prochain pour parler du projet de Tram au Grand-Saconnex.

M. POMATTO rappelle que la séance Toutes commissions réunies du 21 permettra de présenter le budget 2021. Par ailleurs, les commissions en lien avec le budget seront les suivantes :

- Cohésion sociale le 12 octobre
- Culture, sports, loisirs le 12 octobre
- Equipements publics le 13 octobre
- Finances les 26 et 27 octobre, et le 2 et 3 novembre

Mme PORTIER a trois propositions : une commission Equipements publics le 21 septembre en deuxième partie de soirée pour parler de l'Agorespace, une séance double de commission Environnement, agriculture, énergie pour parler des têtes d'écopoints le 30 novembre si le Conseil municipal accepte d'ajouter cette date au calendrier, et une réunion en fin de séance avec les chefs de fraction pour trouver une date de réunion pour la nomination des présidents et vice-présidents locaux de votes.

7. Route des Nations et grands travaux

Ce qui suit a été initialement dit sous le point 3. Communications du Conseil administratif et déplacé ici pour des raisons de clarté.

M. JIMAJA annonce qu'une séance d'information publique autour du PLQ de Morillon Parc aura lieu le 30 septembre 2020, ce qui sera l'occasion de découvrir le projet.

Tram des Nations - Grand-Saconnex

M. JIMAJA rappelle quelques événements annoncés dans le GSI de septembre : une concertation numérique, dont l'inscription se fait sur www.participer.ge.ch, un espace du projet à la place des Nations ouvert du 15 septembre au 9 octobre, des groupes thématiques du 14 septembre au 5 octobre avec pour sujets « Environnement et paysage » (14 septembre), « Aménagements, espaces publics et patrimoine (21 septembre), « Mobilités » et thème libre le 5 octobre. Il ajoute qu'il y aura un forum le samedi 10 octobre avec une rencontre au centre œcuménique.

Renforcement des lignes de transports collectifs sur la route de Ferney

M. JIMAJA explique qu'il n'est plus possible de tourner à gauche et qu'il faut tourner à droite et prendre le giratoire avant d'aller en ville, ou alors prendre l'Ancienne-Route et la Route de Colovrex pour aller en ville. Il rappelle qu'un premier projet a été réalisé, avec un aiguillage depuis la place des Nations et un autre aiguillage après le chemin du Pommier. A partir du 22 septembre prochain il y aura un renforcement de la ligne de transports

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

collectifs sur la Route de Ferney entre Carantec et l'Ancienne-Route. A partir de cette période, en venant de Genève, il y aura une présélection pour voitures et une pour voie de bus qui continuera jusqu'à la Route François-Peyrot. Il sera possible de tourner à gauche sur l'Impasse Colombelle et le Chemin du Pavillon depuis la voie de gauche, cependant cette voie sera empruntée pour aller en direction de Ferney.

Révision du Plan directeur communal

M. JIMAJA annonce que les travaux sur le nouveau Plan directeur communal débuteront au 4^e trimestre 2020, en espérant que le Conseil d'Etat puisse l'approuver d'ici le 2^e semestre 2023. Il indique qu'une délibération a déjà été étudiée par le groupe de travail concerné et qu'elle sera votée lors du Conseil municipal du 5 octobre.

8. Motions

Motion orale de Mme PERROTIN DURET

Mme PERROTIN DURET annonce sa motion orale « Garantir l'accessibilité des locaux communaux pour tous les citoyens. » Elle dit qu'il est primordial que tous les résidents puissent participer à la vie publique et qu'il convient donc de faciliter l'accès aux différents bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. Elle demande donc que la commission Equipements public étudie les possibilités d'améliorations de l'accessibilité et rende un rapport à ce sujet.

Mme MICHAUD ANSERMET remarque qu'elle avait elle-même déjà fait cette proposition il y a plus d'une législature et qu'on lui avait répondu que tout était accessible, mais elle soutient entièrement cette nouvelle motion.

Mme MAMIN-TISSOT se rappelle de la journée de sensibilisation faite avec la société HAU (Handicap, Architecture, Urbanisme), durant laquelle on avait dû faire des parcours en fauteuil roulant, ou à l'aveugle, et elle estime qu'il faut poursuivre ces travaux.

M. EYA NCHAMA annonce que son groupe soutient cette motion, car son parti croit que tous les citoyens, quel que soit leur état physique ou moral, doit avoir accès aux bâtiments publics.

Mme PERROTIN DURET ajoute que, par exemple, la salle Carantec n'est pas accessible puisque qu'elle est en haut de deux escaliers assez pentus. Par ailleurs, HAU n'est pas une société mais une association.

M. JIMAJA accueille cette motion avec bienveillance, qui permet de sensibiliser l'ensemble du Conseil municipal à la problématique, même si elle a été abordée il y a plusieurs années même avant la proposition de Mme MICHAUD ANSERMET. Il informe les conseillers que le 4 septembre dernier, la Mairie a reçu deux personnes ayant des problèmes de mobilité, et qui ont fait un certain nombre de demandes par rapport aux installations communales. Le Conseil administratif en parlera soit en commission, soit au Conseil municipal, mais il peut déjà dire qu'il y avait, entre autres, des demandes par rapport aux pavés, aux parkings handicapés, et aux toilettes publiques. Il présentera tout cela en commission une fois qu'une étude aura été faite.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

M. EYA NCHAMA signale le fait qu'il existe également un certain nombre d'immeubles auxquels certaines personnes ne peuvent pas accéder. Il donne l'exemple d'une personne vivant au deuxième étage et dont le mari doit la porter lorsqu'elle souhaite sortir de l'immeuble. Il pense qu'il y a aussi une réflexion à voir à propos de cet aspect-là.

Mme MICHAUD ANSERMET se déclare ravie d'entendre que le Conseil administratif va se pencher sur le sujet, mais elle est étonnée de la lenteur de ce processus et que rien n'ait été fait. Elle soutient cette motion et elle pense qu'on aurait déjà pu faire beaucoup auparavant. Elle donne par ailleurs l'exemple d'un problème avec les toilettes à Bursinel.

M. JIMAJA n'est pas d'accord de dire que rien n'a été fait. Il admet qu'il n'y a peut-être pas eu suffisamment d'efforts, cependant sur tous les travaux effectués ces dernières années, cet aspect a été pris en compte, et le CA a bien l'intention d'en faire d'avantage. Il répète qu'il accueille cette motion avec bienveillance, et qu'il n'estime pas nécessaire de polémiquer sur ce sujet et qu'il est surtout important d'agir.

Mme MICHAUD ANSERMET signale qu'elle avait déposé une motion il y a un certain temps pour équiper la commune d'un bus pour les personnes à mobilité réduite. Elle n'a pas été satisfaite par la réponse donnée, et elle aimerait vraiment que l'on étudie la possibilité d'acheter un bus pour transporter les personnes à mobilité réduite.

M. POMATTO ne pense pas que la commune peut se substituer à ce qui existe déjà. Il y a des associations spécialisées qui ont des véhicules, des camionnettes, et qui déplacent les personnes à mobilité réduite. Il est peut-être possible de rendre ces associations plus accessibles, d'informer les gens, et pour les personnes ayant des problèmes financiers, il serait possible de les aider à ce niveau-là, cependant il répète que la commune ne peut pas toujours se substituer à ce que d'autres font déjà très bien. Quant au problème des propriétaires d'immeubles privés, il dit que tant qu'il n'y a pas de rénovation ou de transformation de leur bâtiment, ils n'ont aucune obligation à rendre leurs immeubles plus accessibles. Il faudrait aussi étudier ce qui est possible de faire et ce qui ne l'est pas. Suivant la structure des bâtiments il n'est pas toujours évident d'ajouter un ascenseur, de changer les escaliers ou d'ajouter une rampe. D'autre part il a déjà été prévu que toutes les commissions dont les membres ont des problèmes de mobilité soient faites dans des lieux qui soient facilement accessibles.

Le Président demande si la motion est destinée au Conseil administratif ou à une commission.

Mme PERROTIN DURET aimerait qu'elle soit étudiée par la commission Equipements publics.

M. JIMAJA pense qu'il vaut mieux la renvoyer au Conseil administratif pour que celui-ci prépare un dossier.

Mme PERROTIN DURET répond que ce qui lui importe, c'est que l'on puisse travailler dessus.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

M. BISE se demande ce que la commission ferait exactement, si la motion y était renvoyée directement.

Le Président demande si la motion est envoyée en commission ou au Conseil administratif.

M. POMATTO a le souvenir de certaines motions envoyées aux deux.

Mme PERROTIN DURET décide donc d'envoyer sa motion au Conseil administratif et à la commission Equipements publics.

M. JIMAJA répète qu'il vaut mieux l'envoyer au Conseil administratif qui pourra revenir vers le Conseil municipal avec des idées. Peut-être que ce n'est pas la commission Equipements publics qui s'en chargera, cela pourrait être la Cohésion sociale par exemple, et il pense qu'il est mieux de ne pas l'orienter tout de suite.

Mme PERROTIN DURET maintient sa proposition, car elle pense que les Equipements publics sont les mieux à même de voir quels sont les avantages et inconvénients de mettre en place un système ou un autre.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que, selon le règlement du Conseil municipal, c'est soit l'un soit l'autre.

Mme PERROTIN DURET se décide donc pour la commission Equipements publics.

La motion est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Motion orale de Mme MAMIN-TISSOT

Mme MAMIN-TISSOT présente sa motion orale en lien avec les informations données par M. JIMAJA par rapport aux grands projets de travaux de la commune « pour l'organisation d'une rencontre entre les conseillers municipaux du Grand-Saconnex et les élus de Ferney ». Puisqu'il y a énormément de projets en cours, elle trouve important de ne pas compliquer les développements du Grand-Saconnex et ceux de Ferney. Elle sait que le Conseil administratif les a rencontrés, cependant elle pense que le Conseil municipal devrait le faire également.

M. BRADLEY soutient cette proposition, l'ayant faite lui-même il y a quelques années, et il convie par ailleurs ses collègues à parcourir comme lui la région d'Ornex jusqu'à Gex, où ils pourront découvrir une zone en mutation. Il y allait l'autre jour pour participer à une manifestation contre la construction d'un grand centre commercial et il y a rencontré beaucoup de personnes qui vivent là et il lui semble important de les soutenir. Il rappelle que la commune était française il y a 204 ans encore.

Mme MICHAUD ANSERMET n'est pas certaine que son groupe suivra cette motion, car il y a déjà beaucoup de concertations et de rencontres avec le canton qui sont organisées, et qu'il est donc possible de se renseigner sans réunir tous les élus. Par ailleurs elle ajoute que

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

les décisions se font le plus souvent au niveau intercantonal et que les élus locaux n'ont pas beaucoup de pouvoir de décision. Elle a elle-même vécu plus de 10 ans à Gex et, selon elle, il y a toujours eu beaucoup de constructions et de transformations.

Mme PERROTIN-DURET trouve la motion intéressante car elle a entendu dire que la priorité a été donnée à la continuation du tram de Meyrin depuis Ferney pour le Léman Express, et que les travaux actuels en cours seraient liés à la réorganisation de la zone commerciale de Poterie alors qu'elle croyait qu'ils servaient à accueillir le tram. Elle rappelle que les décisions du côté français se prennent beaucoup à Paris.

Le Président met au vote la motion de Mme MAMIN-TISSOT adressée au Conseil administratif. Celle-ci est acceptée par 16 « oui », 2 « non » et 6 abstentions.

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Le Président rappelle aux Conseillers municipaux qu'ils peuvent toujours adresser leurs questions à Mme ANDRES en amont de la séance du Conseil municipal s'ils le souhaitent.

M. GARDET aimerait savoir qui est en charge de l'élaboration et de l'impression de la brochure du Théâtre Le douze dix-huit et qui la finance. Par ailleurs, il remercie la commune, et notamment M. POMATTO et Mme PORTIER d'être venus fêter les 100 ans de sa mère en Mairie. Cependant il a remarqué que la photo choisie pour la publication du GSI la montrait en compagnie de ses voisins, et non avec ses enfants, et il trouve cela bizarre, alors que M. GIL avait pris de nombreuses photos ce jour-là.

M. EYA NCHAMA dit que la démocratie a commencé depuis le XVIIIe siècle en Europe, et depuis cette époque-là, dans les parlements européens, suisses, non européens, les personnes assises à gauche du Président sont désignées comme « la gauche » alors que les gens à droite sont « la droite ». En rentrant ce soir dans la salle il s'est senti perdu car son parti était installé à droite, et il n'est pas bon de détruire la tradition.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir qui, dans l'assemblée, a choisi ses parents, son origine, sa nationalité. Par ailleurs il rappelle l'art. 14 de la Constitution genevoise : « La dignité humaine est inviolable. », puis l'art. 7 de la Constitution suisse : « La dignité humaine doit être respectée et protégée. » et enfin l'art.1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ». Dans un pays très avancé comme la Suisse, où on va voter le 27 septembre prochain les sujets comme la question de l'abattage ou non abattage des loups, pourquoi, dans ce cas, lorsque quelqu'un pose une question relative à sa dignité humaine, on l'accuse ?

Mme CONCHA voudrait savoir pourquoi la motion votée en juin pour ne plus mettre à disposition des bouteilles en plastique lors des séances du CM n'a pas encore été mise en pratique.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

Mme PORTIER précise que le Conseil administratif ne donne pas de réponses orales ce soir.

M. SINTADO a constaté, en marchant dans la rue, que beaucoup de masques chirurgicaux sont jetés par terre. Il demande donc si le CA pourrait faire une campagne de prévention pour inciter les citoyens à ne pas jeter les masques chirurgicaux et à être plus civilisés.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir pourquoi le visispeed de la Route de Colovrex est placé en face de la boulangerie, et non au début de la zone 30 km/h. D'autre part elle demande si la zone 30 km/h de la Route de Colovrex est légale et conforme aux règles de réalisation.

Mme MICHAUD ANSERMET prend momentanément la présidence.

M. STEINER rejoint la question de Mme CONCHA. Par ailleurs il demande si le Grand-Saconnex a été invité à l'inauguration de la piscine de Saint-Genis-Pouilly. Il se dit étonné de constater que la Ville de Genève ait été invitée, et pas les communes avoisinant la France.

M. STEINER reprend la présidence.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du calendrier des séances du 2^e semestre 2020

Mme PORTIER demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord d'ajouter deux dates au calendrier des séances du 2^e semestre 2020 (*annexe 5*). Il s'agirait du lundi 30 novembre et du mardi 1^{er} décembre, avec une proposition de séance de la commission Environnement, agriculture, énergie le 30.

Il n'y a pas d'objection à cette modification. **Le calendrier ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

11.2 Autres propositions

M. GARDET aimerait faire approuver par le Conseil municipal son remplacement auprès de la Fondation pour le logement par M. BAECHLER.

Il n'y a pas d'objection, la nomination de M. BAECHLER est approuvée à l'unanimité.

Mme CAVALIERI propose d'imiter la commune de Lancy et de distribuer aux habitants des bons d'achat pour les commerces locaux afin d'encourager le commerce de proximité.

M. BAECHLER aimerait qu'une étude soit menée sur le trafic des grands axes de la commune afin de mesurer la vitesse, les nuisances sonores et la pollution.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

Mme CAVALIERI propose de publier dans le GSI une fiche informative sur les différents itinéraires et combinaisons possibles de transports en commun afin que les habitants puissent s'approprier ce moyen de transport. En effet, elle a entendu beaucoup de personnes se plaindre de la difficulté de se déplacer entre le Grand-Saconnex et la ville. Elle trouve intéressant de partager les différentes combinaisons qu'elle a pu essayer pour montrer que l'on n'est pas limités, et elle pense que cette proposition peut bénéficier à tous les âges.

M. SIMETH rejoint la première proposition de Mme CAVALIERI, à la condition que la Coop et la Migros soient exclues des commerces participants.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait discuter du cimetière, dont l'état donne l'impression qu'il est à l'abandon. Elle aimerait que la commune propose aux familles des tombes dont l'entretien est négligé un contrat ou des prestations d'entretien afin de revaloriser le cimetière.

VEIGA LÖFFEL aimerait que le CA étudie la possibilité d'équiper certains points stratégiques de la commune de pompes à vélo en libre-service.

Mme CAVALIERI ajoute qu'elle est totalement ouverte à aider le Conseil administratif, s'il le souhaite, à mettre en place sa proposition sur les TPG.

12. Pétitions

12.1 Pétition de l'Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC) « Demande de limitation de vitesse à 40km/h sur le chemin des Corbillettes ».

Mme GIROD donne lecture de la pétition.

M. JIMAJA signale le fait que cette pétition a déjà été transmise au Conseil administratif, et que des démarches ont été entreprises pour traiter ce sujet rapidement.

13. Communications et divers

13.1 Agenda

M. JIMAJA signale le fait que, le 5 octobre prochain, il ne pourra pas être présent au Conseil municipal, mais que ses collègues seront à même de communiquer tout ce qui concerne son dicastère. Il note le fait que le calendrier des séances n'avait pas tenu compte des contraintes du Conseil administratif, mais uniquement celles du Conseil municipal ; comme ces séances sont celles du CM, il appartient à celui-ci de prendre en compte les impossibilités du CA s'il souhaite qu'il y soit présent.

13.2 Autres communications / Remarques

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2020

Conseil d'Etat a demandé à notre Maire de coordonner cette réunion. Celle-ci a eu lieu au Syndicat des patronats de Genève, rue de Saint-Jean, pour traiter de la question du racisme anti-noirs. La Ville de Genève a octroyé CHF 50'000.- pour les projets et associations de lutte contre le racisme. Il ajoute que d'autres communes vont prendre d'autres initiatives pour comprendre comment les enfants noirs ne trouvent pas de travail après avoir étudié et se retrouvent automatiquement dans une situation de chômage permanent. Il s'agit d'un sujet parmi d'autres qui ont été abordés le 1^{er} septembre dernier. Il tenait donc à informer ses collègues de la manière dont le canton et la Ville de Genève ont commencé à travailler sur ce sujet suite à la manifestation du 9 juin 2020.

Mme GIROD aimerait revenir sur l'incident du 31 octobre dernier dans le quartier du Pommier. Elle rappelle que plusieurs personnes avaient été blessées lors de cet incident. La date se rapproche à nouveau et elle espère que toutes les mesures promises par la commune seront mises en place afin que cela ne se répète pas. Par ailleurs elle trouve dommage que les séances ne soient plus diffusées en *live* sur internet, car elle sait que cela avait été apprécié et cela permettait d'avoir une transparence totale. Elle pense qu'il faudrait réfléchir à remettre cette magnifique initiative en place. Selon elle, on oublie vite la présence de la caméra et on s'exprime avec sincérité, malgré la diffusion. Pour finir, elle se joint à M. JIMAJA pour féliciter l'association Mosaïque pour les rencontres littéraires en visioconférence qu'elle a proposées et Mme GIROD invite tout le monde à visiter le site internet de l'association.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h57.

La Secrétaire
Peta GIROD

Ann. Ment.

Le Président
Matthieu STEINER